# Charte de fonctionnement

# de l’association

# Atypic’Olt

Dernière mise à jour : juin 2022

 La présente charte de fonctionnement est établie pour compléter les statuts de l’association Atypic’Olt et pour en expliciter le fonctionnement.

1. **Orientation générale**

 L'association Atypic'Olt à pour objet de regrouper les professionnels de tout métier accompagnant des personnes ayant des troubles du neuro-développement (TND) : spectre de l'autisme (TSA), des troubles de l'attention et hyperactivité (TDAH), ou autres profils neuroatypiques.

 L’association Atypic’Olt se place dans un courant développemental et comportemental. Elle s’appliquera a développer et favoriser les stratégies d’interventions qui sont recommandées par la Haute Autorité de Santé. (*HAS enfants 2012 /2018 et HAS adultes, 2011/2018*). L’association souhaite se tenir informée et à jour concernant diverses avancées scientifiques dans le domaine des TSA afin de proposer des actions tenant compte, autant que possible, des connaissances actualisées. Cette orientation n’est donc pas un choix absolu et définitif, mais régulièrement mis à jour en fonction des nouvelles avancées scientifiques…

2. **Projets associatifs**

Les projets de l’association pourront prendre différentes formes, en fonction des compétences et des intérêts des adhérents, et toujours pour répondre au mieux aux besoins du public. Différents axes sont identifiés :

**a. Créer et animer localement un réseau de professionnels formés au public ayant des TND diagnostiqués ou non :**

* Tisser un réseau de professionnels accompagnant des personnes avec TND dans leur parcours de vie.
* Faciliter le repérage des TND par les professionnels de première ligne par des actions de sensibilisation ou de formation (auprès des médecins généralistes, des psychologues, des institutions…)
* Assurer un lien avec les institutions, associations locales et différents services qui travaillent pour ce public afin de faciliter les parcours de vie et bien connaître les possibilités d’accompagnement et de soutien sur le territoire.
* Assurer une visibilité du réseau pour permettre la mise en œuvre des politiques nationales, régionales, départementales concernant le handicap et plus particulièrement les TND.

**b. Diagnostic et accompagnement des personnes ayant des TND**

* Travailler à la mise en œuvre d'un parcours diagnostique (création/formation d’une équipe diagnostique pluridisciplinaire, supervision par le CRA midi Pyrénées, orientation post diagnostic…)
* Proposer des contacts de professionnels spécialisés dans les TND, pouvant offrir différents suivis dans les divers domaines de vie

**c. Formation et soutien des professionnels**

* Donner accès aux professionnels à de la supervision par un.e psychologue spécialisé.e et/ou à de l'échanges de pratiques
* Permettre aux adhérents de se regrouper autour de thématiques particulières
* Organiser des formations pour les professionnels, pour assurer la spécialisation et la mise à jour des connaissances sur les TND
* Mettre à disposition des adhérents de la documentation (constitution d’une bibliothèque commune, partage d’articles…)
* Mettre à disposition des adhérents du matériel d’évaluation ou du matériel éducatif
1. **d. S’informer et informer**
* Veille scientifique et juridique pour suivre l’évolution des connaissances et des droits des personnes ayant des TND et diffusion de ces informations auprès des professionnels et de leur réseau
* Faire avancer la connaissance des profils neuro-atypiques chez les professionnels mais aussi auprès du grand public par des actions d’information et de sensibilisation

2.**Adhésions**

 Les membres de l’association doivent avoir lu et être en accord avec les statuts de l’association et la présente charte, ainsi qu’être à jour de leur cotisation annuelle.

 **Les membres adhérents** sont des professionnels qui en font la demande. L’adhésion donne droit à participer aux différentes actions de l’association, et d’avoir accès aux différentes ressources de l’association (livres, matériel professionnel) et aux ressources sur internet via l’espace adhérent.

 Condition d’admission : Tout professionnel en faisant la demande, en remplissant un bulletin d’adhésion et en se mettant à jour de sa cotisation.

 Tarif cotisation : 15 euros

 **Les membres « actifs »** sont des professionnels adhérents participant activement aux différentes tâches administratives de l’association et au fonctionnement interne de l’association (demande de subvention, mise à jour du site internet, rédaction de flyer, mise à jour des contacts…). Ils peuvent, s’ils le souhaitent, faire la demande par courrier au CA d’être exempté de cotisation annuelle, en contrepartie du temps et de l’énergie donnée.

3. **Mode de gouvernance.**

* + **Compétences**

Le CA est décisionnaire pour les questions éthiques, structurelles et financières.

La prise de décisions concernant la mise en œuvre des projets de l'association revient à l'ensemble des adhérents.

* + **Mode de prise de décision**

Chaque adhérent a une voix dans les décisions concernant l’association.

 Les membres de l’association devront tenter de prendre toutes les décisions au moyen de la pratique du consensus. Il est rappelé que le consensus est un mode de prise de décision faisant appel à la créativité de chacun. Les décisions ne peuvent être prises tant que tous les participants ne l’acceptent. Ce processus peut être long. Pour éviter les blocages, les membres s’engagent à respecter la procédure suivante ci-après définie.

 Toutes les fois où cela sera nécessaire, la décision à prendre sera identifiée précisément. Un tour de table sera fait pour répertorier tous les avis argumentés des membres présents ou représentés. A l’issu de ce tour de table, un débat sera instauré pour apporter tout éclaircissement et débattre des arguments contradictoires. Un nouveau tour de table sera fait pour constater une ou plusieurs oppositions ou l’absence d’opposition (et donc le consensus).

 Afin que cette méthode fonctionne, chacun s’engage à écouter les arguments présentés et à respecter le temps de parole de chaque membre.

 Si, à la fin du deuxième tour de table, le consensus ne peut aboutir, les membres s’engagent à soumettre la décision en suspens à la procédure de vote à la majorité des membres présents.

4. **Fonctionnement**

**Locaux**

L'association Atypic'Olt a accès à la salle de réunion de la MSP Simone Veil à Figeac, à condition qu’un professionnel adhérent de l’association et travaillant à la MSP en fasse la réservation.

 **Matériel**

Les adhérents ont accès à des ressources documentaires et matérielles. Ils s'engagent à partager des ressources documentaires «non confidentielles» en lien avec les TND et qui pourraient être utile aux autres professionnels. Ils peuvent également consulter les ressources documentaires lors des réunions de l’association, et les emprunter pour une durée d’un mois en remplissant le fichier d’emprunt.

 **Commissions**

Les adhérents peuvent prendre part à des commissions sur les différents projets par l'association, en fonction de leurs intérêts pour ces sujets. Les commissions définissent leur rythme de rencontre et les modalités de fonctionnement. Chaque commission choisit un référent.

 **Responsables et référents**

Les commissions nomment des référents qui rapportent les activités de leur commission et transmettent les informations aux autres adhérents, notamment via la newsletter.

Les responsables ont des rôles facilitant le fonctionnement de l'association :

* Responsable matériel (garde les clés du local, répertorie le matériel, recueille les besoins...)
* Responsable communication (mise en page newsletter, flyers…)
* Responsable site internet

Cette liste est non exhaustive et pourra être adaptée au fur et à mesure des besoins qui apparaissent. Un rôle pourra être tenu par deux personnes si cela est plus facile.

5. **Evolution et validation de la charte**

 Des modifications de cette présente charte peuvent être proposées à tout moment par les adhérents, afin de suivre l’évolution des besoins de l’association et en affiner le fonctionnement. Le CA se réunit ensuite pour valider les modifications et adopter la nouvelle charte.

Modifiée à Figeac,

Le 8 juin 2022.

Le conseil d’administration d’Atypic’Olt